

L'an deux mil dix neuf, le 9 avril à 20 h 30, les membres composant le conseil municipal de VIC-SUR-CERE, régulièrement convoqués à domicile, individuellement et par écrit le 3 avril conformément aux articles L 2121-11 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au nombre de QUINZE à la Mairie de VIC- SUR- CERE, sous la présidence de Mme Dominique BRU, Maire.

PRESENTS : Mme Dominique BRU, Maire ;
 Mme Lucienne NUMITOR - M. Jean-Claude COUTEL - Mme Elisabeth RISPAL -
 M. André JAULHAC, adjoints ;
 Mme Michèle COURBEBASSE – M. Christophe HUGON – M. Patrick CAYROU –
 Mme Thérèse VIDALENC — Mme Odile SERGUES – Mme Pascale DRELON – Mme Anny
 PECHAUD – Mme Hélène POUILHES – M. Philippe LETANG, M. Géraud MAURS, conseillers
 municipaux ;
 formant la majorité des membres en exercice lesquels sont au nombre de dix neuf

ABSENTS : M. Sébastien CAZELLES (pouvoir à Mme Dominique BRU), M. Michel LENGAGNE (pouvoir à
 Mme Lucienne NUMITOR), M. Matthieu LOURS, Mme Dominique CIRIANI

Secrétaire de séance : M. Jean-Claude COUTEL, assistée de M. Mathieu ALLAIN, secrétaire général.

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 9 AVRIL 2019

ORDRE DU JOUR

N°	D é l i b é r a t i o n	I n f o r m a t i o n	Domaine	Objet	Rapporteur
1	x		Vie municipale	Approbation du procès-verbal de la séance du 7 mars 2019	D. BRU
2		x	Informations	Tableau de permanence - Élections européennes	D. BRU
3	x		Vie municipale	Remplacement d'un membre du CCAS – Annulation d'une délibération	D. BRU
4	x		Finances	Budget Lotissement Sources 2 – Budget primitif 2019	L. NUMITOR
5	x		Finances	Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019	L. NUMITOR
6	x		Finances	Subventions aux associations 2019	JC. COUTEL
7	x		Finances	Budget principal – Budget primitif 2019	D. BRU L. NUMITOR
8	x		Finances	Tarifs saisonniers 2019	L. NUMITOR
9	x		Tourisme	Snack de la piscine – Bail commercial	E. RISPAL
10	x		Urbanisme	Vente de terrain GROB commission syndicale VERNET	A. JAULHAC
11	x		Personnel	Modification tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique	L. NUMITOR
12	x		Personnel	Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents	L. NUMITOR

13	x	Marchés publics	Rénovation de la piscine municipale - Lancement d'un marché de travaux pour la création d'un bac tampon et d'un bac d'écrêtage	A. JAULHAC
14	x	Vie municipale	Affaires culturelles – Convention pour la vente de dons et livres réformés avec l'association AMMAREAL	O. SERGUES

Ayant constaté que le quorum est atteint, Madame le maire ouvre la séance à 20h30. Madame le maire met au vote le procès-verbal de la séance du 7 mars 2019, que le conseil municipal approuve à l'unanimité.

1) Personnel – Délibération de principe autorisant le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents

Mme Lucienne NUMITOR indique aux membres de l'assemblée qu'aux termes de l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent recruter des agents contractuels, et ainsi conclure des contrats avec eux, pour faire face à des accroissement saisonniers ou temporaires d'activités pour une durée maximale de 6 ou 12 mois.

La collectivité se trouve confrontée ponctuellement à des besoins de personnel à titre occasionnel (surcharges de travail au moment de l'élaboration du budget, en fin d'année lors de l'afflux des demandes d'inscription sur les listes électorales, etc.) et

Mme Lucienne NUMITOR à l'assemblée de l'autoriser à recruter, pour des besoins occasionnels, des agents contractuels pour exercer des fonctions de :

- Animation de la Maison des Eaux et de son projet de modernisation,
- Régisseurs du camping municipal,
- Saisonniers à la piscine municipale (entretien des locaux, remplacement pour la tenue de la régie),
- Saisonniers aux services techniques (peinture routière, entretien des espaces verts)

LE CONSEIL,

AUTORISE le Maire à recruter, dans les conditions fixées par l'article 3, alinéas 1 et 2, de la loi du 26 janvier 1984 modifiée précitée, et pour faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité, des agents contractuels correspondant aux emplois suivants :

- Animation de la Maison des Eaux et de son projet de modernisation,
- Régisseurs du camping municipal,
- Saisonniers à la piscine municipale (surveillance des bassins, entretien des locaux, remplacement pour la tenue de la régie),
- Saisonniers aux services techniques (peinture routière, entretien des espaces verts)

DIT que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès aux différents grades précités,

DIT que la rémunération de ces agents contractuels s'effectuera par référence aux grilles indiciaires afférentes aux grades occupés

AUTORISE en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement et renouvellements éventuels,

DIT que les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents contractuels sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

Unanimité

2) Vie municipale – Remplacement d'un membre du CCAS – Annulation d'une délibération

Mme le maire explique aux conseillers qu'il convient d'annuler une délibération prise par erreur concernant le remplacement d'un membre du CCAS, le conseil municipal n'étant pas compétent pour désigner un membre extérieur au conseil municipal.

LE CONSEIL,

VU le CGCT,

CONSIDERANT le courrier de la Préfecture en date du 15 mars 2019,
ANNULE la délibération n°2019.010 en date du 7 mars 2019.

Unanimité

3) Finances : Budget Lotissement Sources 2 – Budget primitif 2019

Mme Lucienne NUMITOR dit aux conseillers que le dernier lot du lotissement des Sources a été vendu. Il convient de voter le budget primitif 2019.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2, VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

ENTENDU l'exposé de Madame Lucienne NUMITOR,

ADOpte le budget primitif Lotissement Sources 2 pour l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	56 606.43	56 606.43
Investissement	30 002.00	30 002.00
TOTAL	86 608.43	86 608.43

Unanimité

4) Finances – Vie associative – Subventions annuelles 2019 aux associations

LE CONSEIL,

CONSIDÉRANT la proposition de la Commission Vie associative du 4 mars 2019,

CONSIDÉRANT l'avis de la commission finances du 25 mars 2019,

CONSIDÉRANT l'exposé de Jean-Claude COUDEL, adjoint,

VOTE les subventions suivantes aux associations pour l'année 2019 :

ASSOCIATIONS OU ORGANISMES	VOTE 2019
<i>Subventions exceptionnelles (budget général)</i>	
Ecole primaire - classe de mer	
Fêt'Arts - achat matériel	300 €
D'Lire - salon du livre	500 €
D'Lire - animation salon du livre	400 €
Photographie Association du Carlades	
l'Enjambée du Carladès	400 €
TOTAL	1 600 €

Subventions annuelles (budget général)	
AAPPMA Cère et Goul	250 €
Association commerçants	410 €
ADMR Haute vallée de la Cère	1 330 €
Amicale des sapeurs pompiers	760 €
Amicale laïque	830 €
Anciens sapeurs pompiers	70 €
Association communale Chasse	310 €
Association Carladès@net	140 €
Association donneurs de sang	180 €
Association jeunes sapeurs pompiers	270 €
Automne vicois	330 €
Boxe Thai	250 €
Cère football club	4 480 €
Cère modélisme	110 €
Chœur du Carladès	420 €
D'Lire	200 €
Fais ton cirque	100 €
Fnac	420 €
Fet art théâtre	300 €
Foyer social éducatif collège	440 €
Gym club de la Cère	220 €
Judo Club vicois	780 €
La bourrée du Carladès	330 €
La pétanque	290 €
l'Enjambée du Carladès	100 €
L'iraliot	250 €
Lo Cluchado des Comblat	300 €
Photographie Association du Carlades	100 €
Spectacles en Carladès	2 500 €
Vertical vic	450 €
Vic tennis parc	1 370 €
Vic Volley ball	250 €
TOTAL	18 540 €
Crédits à disposer	
Comice Agricole, autre ...	400 €
Subventions à vocation sociale	
PEP du Cantal	50 €
Restos du Cœur	140 €
Epicierie sociale	140 €
Secours Populaire	250 €
TOTAL	580 €
SOUS-TOTAL GENERAL	21 120 €
Autres subventions	
ASEC - 15 août	20 000 €
EVS	13 500 €
TOTAL	33 500 €
TOTAL GENERAL	54 620 €

Subventions annuelles (budget général)	
AAPPMA Cère et Goul	250 €
Association commerçants	410 €
ADMR Haute vallée de la Cère	1 330 €
Amicale des sapeurs pompiers	760 €
Amicale laïque	830 €
Anciens sapeurs pompiers	70 €
Association communale Chasse	310 €
Association Carladès@net	140 €
Association donneurs de sang	180 €
Association jeunes sapeurs pompiers	270 €
Automne vicois	330 €
Boxe Thai	250 €
Cère football club	4 480 €
Cère modélisme	110 €
Chœur du Carladès	420 €
D'Lire	200 €
Fais ton cirque	100 €
Fnac	420 €
Fet art théâtre	300 €
Foyer social éducatif collège	440 €
Gym club de la Cère	220 €
Judo Club vicois	780 €
La bourrée du Carladès	330 €
La pétanque	290 €
l'Enjambée du Carladès	100 €
L'iraliot	250 €
Lo Cluchado des Comblat	300 €
Photographie Association du Carlades	100 €
Spectacles en Carladès	2 500 €
Vertical vic	450 €
Vic tennis parc	1 370 €
Vic Volley ball	250 €
TOTAL	18 540 €
Crédits à disposer	
Comice Agricole, autre ...	400 €
Subventions à vocation sociale	
PEP du Cantal	50 €
Restos du Cœur	140 €
Epicierie sociale	140 €
Secours Populaire	250 €
TOTAL	580 €
SOUS-TOTAL GENERAL	21 120 €
Autres subventions	
ASEC - 15 août	20 000 €
EVS	13 500 €
TOTAL	33 500 €
TOTAL GENERAL	54 620 €

Unanimité

5) Finances : taux d'imposition des taxes directes locales pour 2019

Mme Lucienne NUMITOR informe les conseillers que la variation nominale des bases est de 2.2% en 2019, soit une augmentation des recettes de 15000€ pour la collectivité.

LE CONSEIL,

VU les bases d'imposition prévisionnelles pour l'année 2019,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 25 mars 2019,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

FIXE les taux pour l'exercice 2019 de la façon suivante :

POUR MEMOIRE : taux de l'exercice 2018 :

Taxe d'habitation	11.68%
Taxe foncier bâti	26.71%
Taxe foncier non bâti	90.25%

Unanimité

6) Finances : Budget principal – Budget primitif 2019

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 1612-1 et suivants, et L 2311-1 à 2343-2,
VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13,

VU les délibérations n°2019.026 du conseil municipal du 7 mars 2019 portant constat et affectation du résultat de l'année 2018,

CONSIDERANT l'avis des commissions finances du 25 mars et 1^{er} avril 2019,

ENTENDU l'exposé de Mme Dominique BRU et Mme Lucienne NUMITOR,

ADOpte le budget primitif principal pour l'exercice 2019, arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	2 536 514.00€	2 535 087.00€
Investissement	2 518 005.03€	2 518 005.03€
TOTAL	5 054 519.03€	5 054 519.03€

15 voix pour, 2 abstentions

M. Philippe LETANG, s'il reconnaît la pertinence des investissements réalisés concernant notamment la rénovation des salles municipales et de la piscine municipale, regrette fortement cependant qu'aucune opération de travaux n'ait été prévue sur le « Vieux Vic » sur l'ensemble de ce mandat.

Mme le maire répond qu'en aucun cas il ne s'agit d'un désintérêt pour le « Vieux Vic », mais que le choix des investissements traduits dans les différents budgets a été guidé par l'impératif de répondre à des dossiers anciens et urgents dont l'équipe municipale a « hérités », ainsi que par l'opportunité des appels à projets.

M. André JAULHAC ajoute que les investissements ont également répondu à la nécessité de réaliser des économies de fonctionnement importantes et durables.

7) Finances – Tarifs saisonniers 2019

LE CONSEIL,

CONSIDERANT l'expose de Mme Lucienne NUMITOR,
CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 25 mars 2019,

FIXE les tarifs 2019 pour la Maison des eaux comme suit :

ACTIVITES	VOTE 2019
MAISON DES EAUX	
TARIF ENTRÉES	
Adultes	3,00 €
Enfants de 0 à 12 ans	gratuit
Groupes (à partir de 10 personnes)	2,50 €
PRODUITS DIVERS	
Affiche seule	4,50 €
Affiche (à partir de 10 achetées)	2,50 €
Tube	1,00 €
Carte postale	0,80 €
Carte (à partir de 10 achetées)	0,50 €
Bouteille	3,00 €
Carte postale aquarelle	1,00 €
Gobelets "Le buveur d'eau"	1,00 €
Guide	néant

FIXE les tarifs 2019 pour les activités piscine et le tennis comme suit :

PISCINE	
TICKETS POUR 1 ENTRÉE	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Accompagnateur d'enfants	1,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - VIC-SUR-CERE*	2,00 €
Enfants de 4 à 15 ans - hors VIC-SUR-CERE**	2,50 €
Adultes - VIC-SUR-CERE	4,00 €
Adultes - hors VIC-SUR-CERE	5,00 €
Groupes enfants 4 à 15 ans	1,50 €
CARNET DE 10 ENTREES	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Accompagnateur d'enfants	1,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - VIC SUR CERE	13,20 €
Enfants de 4 à 15 ans - hors VIC SUR CERE	15,00 €
Adultes - VIC SUR CERE	30,80 €
Adultes - hors VIC SUR CERE	35,00 €
Groupes enfants 4 à 15 ans	1,50 €
CARNET DE 20 ENTREES	
Enfants de moins de 4 ans	gratuit
Accompagnateur d'enfants	1,50 €
Enfants de 4 à 15 ans - VIC SUR CERE	22,00 €
Enfants de 4 à 15 ans - hors VIC SUR CERE	25,00 €
Adultes - VIC SUR CERE	49,50 €
Adultes - hors VIC SUR CERE	56,30 €
Groupes enfants 4 à 15 ans	1,50 €
TENNIS	
Location terrain 1 heure	
Terres battues	
Tarif normal	12.00 €
Carnet de 5 locations	48.00 €
Tarif invité	6.00 €
Quick Tan	
Tarif normal	10.00 €
Carnet de 5 locations	40.00 €
Tarif invité	5.00 €
*Résidents permanents et propriétaires de maisons secondaires	
**Résidents extérieurs et touristes	

TENNIS	
Location terrain 1 heure	
Terres battues	
Tarif normal	12.00 €
Carnet de 5 locations	48.00 €
Tarif invité	6.00 €
Quick Tan	
Tarif normal	10.00 €
Carnet de 5 locations	40.00 €
Tarif invité	5.00 €
*Résidents permanents et propriétaires de maisons secondaires	
**Résidents extérieurs et touristes	

FIXE les tarifs 2019 pour le camping municipal comme suit :

EMPLACEMENT TENTE	TARIFS 2019	
	Basse saison : 1/5 au 6/7 ; 1er au 30/9	Haute saison: 7/7 au 31/8
Emplacement + 2 personnes + caravane ou camping-car	13,20	14,30
Emplacement + 2 personnes + tente + véhicule	11,00	12,10
Plein d'eau camping cariste	3,00	3,00
Personne supplémentaire > 4 ans	4,95	5,50
Enfant de moins de 4 ans	gratuit	gratuit
Branchement	4,50	4,50
Animal	gratuit	gratuit
Voiture de tourisme supplémentaire	5,00	5,00
BUNGALOW TOILE		
Bungalow toilé 2-5 pers (semaine)	330,00	407,00
Bungalow toilé 2-5 pers (2 nuitées minimum)	60,50	66,00
Caution bungalow	200,00	220,00
Caution ménage bungalow toilé	50,00	50,00
TENTE INDIANA		
Tente 2/4 pers avec mobilier type camping (semaine)	176,00	220,00
Tente 2/4 pers avec mobilier type camping (nuitée)	27,50	33,00
Caution tente	100,00	100,00
Caution ménage tente indiana	30,00	30,00
<i>Acompte 25 %</i>		
Frais de dossier	non	non
location kit draps+2 taies d'oreillers pour grand lit	15,00	15,00
location kit draps+2 taies d'oreillers pour petit lit	10,00	10,00
location linge toilette /pers	non	non
Machine à laver	4,50	4,50
Taxe de séjour par personne > 18 ans	0,20	0,20
Les prix comprennent la TVA au taux légal en vigueur (10%)		
Réduction de 10% sur l'ensemble du séjour si la durée de celui-ci est supérieure ou égale à 15 jours		
Accès gratuit à la piscine municipale		
Le ménage des tentes et bungalow doit être fait avant le départ, à défaut, la caution ménage sera retenue.		
Un état des lieux et inventaire des tentes et bungalow est établi à l'arrivée et au départ.		
L'arrivée dans les tentes et bungalow se fait entre 16h et 20 h et le départ a lieu avant 11h.		
Location bungalow toilé du samedi au samedi en juillet et août		

AUTORISE Madame le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

8) Tourisme – Domaine et patrimoine – Autorisation de signature d'un bail commercial du snack de la piscine

Mme Elisabeth RISPAL propose au conseil municipal de signer un bail commercial avec Mme Jordane COUDERC pour l'exploitation du snack de la piscine. Elle précise que la faisabilité juridique a bien été vérifiée au préalable auprès de la Préfecture.

LE CONSEIL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code du Commerce,
VU le projet de bail commercial présenté,

CONSIDERANT la demande de Mme Jordanne COUDERC par courrier en date du 5 novembre 2018,
CONSIDERANT le courrier de la Préfecture en date du 3 octobre 2018,

ENTENDU l'exposé de Mme Elisabeth RISPAL,

AUTORISE Mme le maire à signer un bail commercial d'une durée de 9 années à compter du 1^{er} juin 2019 pour le snack de la piscine municipale, propriété de la commune, sur la base d'un loyer annuel de 2000 € H.T.

DIT que le bail commercial prévoit le remboursement par le preneur des charges (électricité et eau).

AUTORISE le Maire à signer ce bail et toutes les autorisations nécessaires aux fins envisagées.

Unanimité

9) Urbanisme – Vente d'un bien de section – VERNET parcelle cadastrée AL 73

LE CONSEIL,

Madame le Maire informe le conseil municipal de la demande de Monsieur Patrick GROB qui souhaite acquérir une parcelle de terrain sectionnaire située au village de Vernet pour aménager l'entrée de sa propriété.

Selon les termes de l'article 2411-16 du CGCT qui dispose : « lorsque la commission syndicale n'est pas constituée, le changement d'usage ou la vente de tout ou partie des biens de la section est décidé par le conseil municipal statuant à la majorité absolue des suffrages exprimés, après accord de la majorité des électeurs de la section convoqués par le maire dans les six mois de la transmission de la délibération du conseil municipal.

En l'absence d'accord de la majorité des électeurs de la section, le représentant de l'Etat dans le département statue, par arrêté motivé, sur le changement d'usage ou la vente. »

DECIDE de donner un accord de principe à la cession d'environ 40 m² à prendre sur la parcelle cadastrée AL 73 ;

FIXE le prix de vente à 2.50 € le mètre carré, compte tenu que ce terrain est destiné à aménager l'entrée de sa propriété ;

PRECISE que les frais de géomètre et les frais de Notaire seront pris en charge par l'acquéreur ;

DONNE pouvoir à Madame le Maire pour convoquer les électeurs afin qu'ils se prononcent sur cette vente ;

AUTORISE Mme le maire, ou l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

10) Personnel – Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint technique

Mme Lucienne NUMITOR rappelle qu'un agent technique, non titulaire, a commencé des missions pour la collectivité le 29/6/2015. Depuis cette date l'agent est positionné sur le remplacement d'un agent titulaire en congé maladie longue durée. D'autre part, un agent technique placé aujourd'hui en congé longue maladie prendra ses droits à la retraite en septembre 2020.

Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint technique territorial.

LE CONSEIL,

CONSIDERANT le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal le 7 septembre 2018,
CONSIDERANT l'exposé de Mme Lucienne NUMITOR,

CONSIDERANT l'avis de la commission finances du 25 mars 2019,

DECIDE de créer un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1/6/2019.

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1/6/2019 :

AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

<p>Filière technique <u>Cadre d'emploi : Technicien</u> Grade : technicien - Effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Adjoint technique territorial</u> Grade : Adjoint technique - Ancien effectif : 7 - Nouvel effectif : 8 Grade : adjoint technique principal de 2^{ème} classe - Ancien effectif : 4 - Nouvel effectif : 5 Grade : adjoint technique principal de 1^{ère} classe - Ancien effectif : 2 - Nouvel effectif : 4 <u>Cadre d'emploi : Agent de maîtrise</u> - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 2</p>	<p>Filière Administrative <u>Cadre d'emploi : Attaché</u> Grade : Attaché - effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Rédacteur</u> Grade : Rédacteur - effectif : 1 <u>Cadre d'emploi : Adjoint administratif</u> Grade : Adjoint administratif - Effectif : 1 Grade : adjoint administratif ppal de 2^{ème} classe - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 Grade : adjoint administratif ppal de 1^{ère} classe - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1</p>
<p>Filière Médico-sociale <u>Cadre d'emploi : Agent spécialisé des écoles maternelles</u> Grade : Agent spécialisé principal écoles maternelles 2ème classe - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0</p>	<p>Filière Culture <u>Cadre d'emploi : adjoint du patrimoine de 2^{ème} cl</u> Grade : adjoint du patrimoine de 2^{ème} cl - Ancien effectif : 1 - Nouvel effectif : 0 Grade : adjoint du patrimoine de 1^{ère} cl - Ancien effectif : 0 - Nouvel effectif : 1</p>
<p>Filière Animation <u>Cadre d'emploi : Adjoint d'animation</u> - Effectif : 1</p>	

AUTORISE Mme le maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

11) Marchés publics Rénovation de la piscine municipale - Lancement d'un marché de travaux pour la création d'un bac tampon et d'un bac d'écrtage

M. André JAULHAC dit aux conseillers qu'il convient, dans le cadre des travaux de rénovation de la piscine municipale, de lancer un appel d'offres pour la réalisation du bac tampon et du bac d'écrtage.

Le début de ces travaux est prévu pour le début du mois de septembre 2019.

L'estimation chiffrée des travaux est en cours par les bureaux d'études IGETEC et TUAL en charge de l'affaire.

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de M. André JAULHAC,

DECIDE de lancer une consultation des entreprises pour un marché de travaux de création d'un bac tampon et d'un bac d'écrtage

AUTORISE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

12) Affaires culturelles – Convention pour le vente de dons et livres réformés avec l'association AMMAREAL

LE CONSEIL,

ENTENDU l'exposé de Mme Odile SERGUES,

APPROUVE la convention pour la vente de dons et livres réformés avec l'association AMMAREAL.

DECIDE de ne pas recevoir les 10% du prix net H.T sur chaque article vendu, et préfère en faire bénéficier le budget du CCAS

CHOISIT l'association du Secours populaire comme partenaire caritatif, auquel AMMAREAL reversera 5% du prix net HT sur chaque article vendu.

AUTORSE Mme le maire, ou à défaut l'un de ses adjoints, à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Unanimité

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.